



Vous trouverez ci-dessous le tableau indiquant les différents congés fériés pour l'année 2025-2026, et ce, pour l'ensemble du personnel du CISSS de l'Outaouais. Veuillez prendre note que les règles applicables pour la gestion des congés fériés sont celles à l'article 20 pour FIQ, à l'article 20 pour FSSS-CSN et à l'article 21 pour l'APTS des conventions collectives nationales et aux articles relatifs des dispositions locales de chacun des syndicats.

LISTE OFFICIELLE DES CONGÉS FÉRIÉS - ANNÉE 2025-2026	
NUMÉRO	JOURS FÉRIÉS
CF 1	Fête du Canada (1 ^{er} juillet 2025 / mardi)
CF 2	1 ^{er} lundi d'août (4 août 2025 / lundi)
CF 3	Fête du Travail (1 septembre 2025 / lundi)
CF 4	Action de grâces (13 octobre 2025 / lundi)
CF 5	Veille de Noël (24 décembre 2025 / mercredi)
CF 6	Noël (25 décembre 2025/ jeudi)
CF 7	Lendemain de Noël (26 décembre 2025 / vendredi)
CF 8	Veille du jour de l'An (31 décembre 2025 / mercredi)
CF 9	Jour de l'An (1 ^{er} janvier 2026 / jeudi)
CF 10	Vendredi saint (3 avril 2026 / vendredi)
CF 11	Lundi de Pâques (6 avril 2026/ lundi)
CF 12	Fête des Patriotes (18 mai 2026 / lundi)
CF 13	Fête nationale du Québec (24 juin 2026 / mercredi)

Également, nous désirons préciser que pour les services étant ouvert lors des congés fériés (7/7) et que la personne salariée est requise au travail, il est possible de remettre le congé compensatoire à une autre date, le tout en respectant les dispositions prévues à l'article 20 pour FIQ, à l'article 20 pour FSSS-CSN et à l'article 21 pour l'APTS des conventions collectives nationales ou de mettre un maximum de cinq (5) congés compensatoires dans une banque maximale en fonction des dispositions locales APTS, SPSO-FIQ ou STSSSO-CSN. Nous vous invitons à discuter avec votre gestionnaire concernant les modalités émises par votre / vos services entourant la gestion des congés fériés, notamment pour les congés compensatoires.